RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: A05DE127-9E4C-8181-83FA-BB56D4DADEF8

A.JAMES

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 407 600 EUR.
Siège social : 26 rue de la Libération 50370 BRECEY
327 834 214 RCS COUTANCES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le mercredi neuf septembre à onze heures trente,
Au siège social de la société LES BOIS DU GROUPE CB, 1400 avenue de l'Europe 62250 LEULINGHEN-BERNES,

La société LES BOIS DU GROUPE CB, représentée par Monsieur Thibaut POULAIN, Président, dont le siège social est 1400 avenue de l'Europe à LEULINGHEN-BERNES (62250),

Propriétaire de la totalité des 6 019 actions de 400 euros chacune émises par la société A.JAMES, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 407 600 euros,

Associée unique de ladite société, a pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, décide de nommer, sur proposition du président, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

Monsieur Jérôme BAUDOUIN

Monsieur Jérôme BAUDOUIN est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la Société, sous réserve des limitations de pouvoirs prévues par les statuts et par le Règlement Intérieur de la société CBase, maison-mère du Groupe CB dont font partie les sociétés LES BOIS DU GROUPE CB et A.JAMES.

Il assume sous sa responsabilité la direction générale de la société.

Monsieur Jérôme BAUDOUIN a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, par l'associée unique, le Président et le Directeur Général et consigné sur le registre des décisions de l'associée unique.

Thibaut POULAIN
Président
et représentant la société
LES BOIS DU GROUPE CB, associée unique



Monsieur Jérôme BAUDOUIN
Directeur Général
« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »



Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général